
Rapport de Hérault, d'après le Journal de Perlet, relatif à sa mission dans le Haut-Rhin, en annexe de la séance du 9 nivôse an II (29 décembre 1793)

Marie-Jean Hérault de séchelles

Citer ce document / Cite this document :

Hérault de séchelles Marie-Jean. Rapport de Hérault, d'après le Journal de Perlet, relatif à sa mission dans le Haut-Rhin, en annexe de la séance du 9 nivôse an II (29 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 484;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37771_t1_0484_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

duite et je leur offrirai des preuves convaincantes en ma faveur. Mais j'invoque le témoignage du vertueux Couthon qui nous préside en ce moment. Qu'il dise si, lorsque je coopérai avec lui à la rédaction de la Déclaration des droits et de la Constitution, je n'ai pas toujours recherché avec zèle les principes et les idées les plus démocratiques, les plus populaires, les plus convenables à la dignité de l'homme, et les plus propres à assurer le bonheur de la société. Oui, mes plus chères affections, ma vie appartiennent à la Constitution et à la République; et je serais le dernier des hommes, j'en serais le plus stupide, si je pouvais conserver des liaisons criminelles à côté des souvenirs que je viens de rappeler. (*Applaudi.*)

La Convention passe à l'ordre du jour sur l'offre que Hérault a faite de sa démission, et décrète l'impression de son rapport sur la mission qu'il a remplie.

II.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (1).

Hérault de Séchelles obtient la parole. Pendant que les troupes du Rhin vous font part, chaque jour, de leurs nouveaux succès, dit-il, je vous dois un compte détaillé de la mission que j'ai remplie sur cette frontière. Les communications extérieures interrompues, les administrations renouvelées, les Sociétés populaires épurées, le crédit rendu aux assignats, l'esprit public ranimé et élevé à la hauteur révolutionnaire, tels ont été les effets des soins que le comité de Salut public en avait prescrits. J'en déposerai les preuves dans le rapport que je me propose de faire imprimer, pour économiser le temps de la Convention.

Après cet aperçu général, qu'il me soit permis de répondre aux inculpations dirigées contre moi, à cette tribune même. On a dénoncé mes liaisons avec Pereyra, Dubuisson et Proly. Je n'ai pas parlé plus de quatre fois aux deux premiers; à peine les connais-je. J'ai rencontré plus souvent Proly; mais il était difficile de fréquenter les patriotes les moins suspects, sans le trouver avec eux. On leur reproche, dit-on, des mesures ultra-révolutionnaires. Dans ma mission, je me suis conformé d'avance aux maximes du gouvernement révolutionnaire, parce que je connaissais l'esprit dont le comité de Salut public était animé; j'ai dû me faire de nombreux ennemis. J'ignore ce que mes arrêtés peuvent avoir de commun avec la conduite d'hommes, à qui je n'ai pas écrit une seule fois pendant une absence de huit mois. On les accuse de chercher à détruire la Révolution, en exigeant les moyens de la consolider.

Certes après les preuves d'un patriotisme ardent et qui ne s'est jamais démenti, je dois m'étonner d'avoir à repousser un pareil soupçon: mes plus chères affections, mon être entier sont attachés au sort de la liberté; mes calomnieurs eux-mêmes n'en doutent pas.

Ils me reprochent mes liaisons. Je n'eus qu'un ami, comme moi, occupé avant la Révolution à lutter sans cesse contre le despotisme parlementaire: C'est toi, o vertueux Lepelletier! Dès

l'âge de six ans, nos sentiments furent les mêmes. Le même amour de la patrie embrasait nos cœurs. Tu as eu la gloire de mourir pour la République; mais du moins tu ne fus point en butte au poignard d'un républicain.

Citoyens, si mes détracteurs ont réussi à vous inspirer quelques doutes sur la pureté de mes sentiments, si le plus léger nuage ternit, à vos yeux, mon patriotisme, un autre doit me remplacer au comité de Salut public. Acceptez ma démission. Plus assidu au milieu de vous, il ne me sera pas difficile de faire tomber une injuste prévention.

Plusieurs membres. Nous n'en avons point.

L'orateur insiste pour que la Convention soit consultée.

L'ordre du jour est adopté au milieu des plus vifs applaudissements.

III.

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (1).

Hérault de Séchelles a la parole. On m'a dénoncé, dit-il, pour mes prétendues liaisons avec Proly, Pereyra et Dubuisson. Quant aux deux derniers, je les ai vus seulement quatre ou cinq fois et je les connais à peine. Pour Proly, je l'ai rencontré plus souvent; mais je n'ai jamais eu aucune liaison intime avec lui. Depuis l'âge de six ans, je n'ai eu qu'un seul ami, et le voilà. (*Il montre le tableau de Lepelletier.*)

Si quelques membres de la Convention me voient avec une sorte d'inquiétude au comité de Salut public, je dois disparaître devant l'intérêt de tous, et je prie mes collègues de vouloir bien accepter ma démission de membre de ce comité. Alors, rentré dans le sein de l'Assemblée, on me jugera par mes actions. J'appelle le témoignage du vertueux Couthon qui nous préside: mes plus chères affections appartiennent entièrement, irrévocablement à la République.

Dans le cours de ma mission dans le Haut-Rhin, j'ai épuré les autorités constituées, fait incarner les aristocrates, anéanti les modérés; j'ai fait triompher les principes révolutionnaires sans les outrepasser. Je n'ignore pas qu'on m'a encore calomnié; mais je suis fort de mon patriotisme invariable et de mon innocence. Que ma conduite soit examinée par tel comité qu'il vous plaira déterminer; ou, si vous l'aimez mieux, permettez-moi de faire passer sous vos yeux, par la voie de l'impression, les moindres circonstances de ma conduite pendant tout le temps de ma mission.

La Convention décrète cette dernière demande. Elle passe à l'ordre du jour sur la démission proposée et ordonne l'insertion au *Bulletin* de la justification d'Hérault de Séchelles.

IV.

COMPTE RENDU du *Mercure universel* (2).

Hérault de Séchelles. Lorsque les despotes coalisés s'efforcent d'attenter aux droits du

(1) *Journal de Perlet* (n° 464 du 10 nivôse an II (lundi 30 décembre 1793), p. 236).

(2) *Mercure universel* (10 nivôse an II (lundi 30 décembre 1793), p. 159, col. 1).

(1) *Journal de la Montagne* (n° 47 du 10 nivôse an II (lundi 30 décembre 1793), p. 375, col. 2).